

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-309 du 18 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Aziadomè KOGBLEVI,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim de
Madame Sikiratou AGUEMON, Ministre du
Commerce et du Tourisme pour compter du
04 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 04 Octobre 1995, Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Madame Sikiratou AGUEMON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-